



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 16 juin 2022

Francis Baud, Président, déclare la séance ouverte.

Membres présents : 30

Membres excusés : 6 (A. Ansermet, A. Bory, P. Lacôte, M. Pernet, A. Rigamonti, P. Winkler)

Membres absents : 4

Total membres : 40

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Nominations statutaires
5. Préavis No 13/2022 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2021
6. Préavis No 14/2022 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021
7. Préavis No 15/2022 : Crédit d'étude de la rénovation de l'auberge communale « La Couronne »
8. Préavis No 16/2022 : Crédit d'étude complémentaire d'un bâtiment communal multi-fonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE)
9. Rapport des délégués aux associations intercommunales
10. Divers

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

Le procès-verbal est accepté à la majorité et 2 abstentions.

2. Communications du bureau

- Francis Baud, Président, revient sur les votations du 10 mars au sujet du postulat Burkhalter. Il a demandé des explications à Madame la Préfète sur 2 points :

1. Traitement du postulat

La question porte sur le vote « la proposition est-elle prise en considération immédiatement ? ». Dans le diagramme présenté lors de la séance, il y a 3 possibilités de choix : oui / non / pas immédiatement, qui ne sont pas réalisables avec un vote.

Il faut donc effectuer 2 votes : un premier demandant si le postulat doit être étudié par une commission, et dans la négative, un second demandant si le postulat est pris en considération et transmis à la Municipalité.

Dans le cas du postulat Burkhalter, la demande était claire et n'a pas soulevé de demande d'étude par une commission.

2. Comptage des abstentions

La question est de savoir si les bulletins nuls (les abstentions) sont réellement pris en considération pour l'établissement de la majorité.

Le résultat du vote était : 17 oui, 7 non, 12 abstentions (pour 36 conseillers présents)

Le règlement communal dit :

« Les décisions soumises à la votation doivent être adoptées à la majorité simple, c'est-à-dire la moitié des suffrages valablement exprimés PLUS une voix.

En cas de votation au bulletin secret, les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité.

En cas de votation à mains levées ou à l'appel nominal, les abstentions n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité. (chapitre 5, art.78). »

Une chose n'est pas très claire dans notre règlement : on parle de suffrage valablement exprimé et ensuite on parle de majorité. Madame la Préfète a donné sa réponse en indiquant que les abstentions ne sont donc pas valablement exprimées ! La majorité pour accepter le postulat aurait été 13, soit $(17 + 7) : 2 + 1$, et non pas de 19 $(36 : 2 + 1)$.

Le postulat était donc accepté par le Conseil.

Finalement, il n'y a aucune conséquence de cette erreur, vu que la Municipalité s'est engagée à organiser une présentation sur les panneaux solaires, but du postulat. Francis Baud, Président, présente ses excuses à Monsieur Burkhalter. Celui-ci propose que dans le futur, on projette les résultats d'un vote sur l'écran ! La proposition est retenue !

- Le Président rappelle également aux conseillers que les communications et les débats doivent se faire en présentiel lors des séances et non par courriels. On est souvent submergé par les courriels et certains conseillers risquent de rater des communications importantes.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Situation des rentrées fiscales :
A fin juin 2021 : CHF 4'837'000.-, à fin juin 2022 : CHF 3'146'000.-. Personnes physiques : CHF 3'040'000.- Personnes morales : CHF 40'000.- Impôts à la source : CHF 50'000.- Impôts anticipés : CHF 16'000.-
- Ces rentrées temporaires s'échelonnent au courant de l'année. A propos du tableau des comptes qui est inclus systématiquement dans le procès-verbal, Madame la Syndique estime que ce serait plus judicieux de ne pas les protocoler. Ce sont des informations non définitives et les chiffres mentionnés pourraient porter à une interprétation erronée. Nos procès-verbaux une fois adoptés sont sur le site de la commune et à la connaissance de tout le monde. Seuls les comptes de fonctionnement et les chiffres du bilan bouclés sont pertinents.
- Facture sociale : une séance a eu lieu à Rolle réunissant 66 communes et 130 participants. L'inquiétude est réelle dans les communes qui souvent doivent renoncer à des projets au profit du Canton qui se porte bien.
- *Région Nyon* nous informe qu'un guichet mobile permettant de gérer le transport et le co-voiturage est disponible. La commune de Chésereux s'est engagée pour une période d'essai en 2022, pour CHF 1'800.- Une brochure à ce sujet est à la disposition des conseillers.

- Le 13 avril *Région Nyon* – dont nous ne sommes plus membres - nous informe de la révocation de la convention qui permettait de partager le registre des entreprises. Celui-ci était alimenté et complété par tous les greffes communaux et logé sur le site de *Région Nyon*. Mais dès fin avril notre registre des entreprises n'y figure plus.
- Période de canicule : soyons attentifs à nos voisins solitaires et aux personnes âgées en leur apportant de l'aide si nécessaire et en communiquant les besoins à la Municipalité !

Patrick Barras, Municipal :

- Rebondit sur la soirée d'information du 2 juin au sujet des panneaux solaires. Le succès fut au-delà de nos espérances : Septante personnes se sont inscrites mais il y en aurait eu davantage, une trentaine d'inscriptions étant malheureusement parties dans les spams ! Un sondage a été fait pour savoir si des gens étaient intéressés à faire un regroupement. Sur 100 personnes plus de 30 étaient intéressés. La société *Suisse Solar* a su vulgariser le thème et a apporté des réponses cohérentes. La 2^e session sera organisée en septembre.
- La commune a touché une subvention du Canton par rapport à la gestion de nos déchets verts. Un peu plus de CHF 21'000. Cette somme sera affectée au compte « déchets » La taxe forfaitaire sera de CHF 116.- pour les adultes et CHF 58.- pour les enfants.
- La quinquennale du SDIS aura lieu le samedi 25 juin à Nyon : de nombreuses animations et démonstrations attendent le public.

Yvan Laurent, Municipal :

- AEE : durant le conseil intercommunal extraordinaire Monsieur Boris Bury, Municipal à Borex a été élu.
- Des annonces ont été placées pour trouver un/une secrétaire générale, pour le moment sans succès.
- Nous cherchons aussi une secrétaire polyvalente.
- Piscine : le dossier pour l'antenne Swisscom a été signé et une mise à l'enquête aura lieu.
- Piscine : nous fêtons les 10 ans et le 3 décembre prochain une petite fête sera organisée pour l'occasion.
- ORPC : le processus pour trouver un commandant a été engagé. Le Canton nous a envoyé le rapport très intéressant sur les comptes et il en ressort que l'ORPC doit se réorganiser au niveau du canton de Vaud.
- SIECGE : la société a 70 ans. Une fête sera organisée le 8 octobre 2022.
- Rampe de skate : elle a été réparée.
- Terrain multi sports : la réparation était très mal faite et suite à des plaintes pour malfaçon, l'entreprise va remettre le terrain en état.
- Toit des Platanes : le toit a été refait. Lors du dernier conseil un conseiller avait demandé si des plaques de cuivre pouvaient être placées. Le couvreur n'était pas trop convaincu de cette méthode et...c'était trop tard !

Dominique Fleury, Municipal :

- Opération laurèles : environ 400 m linéaires seront arrachés, en octobre-novembre. Les laurèles seront remplacées par des plantes indigènes. Une bonne partie des frais seront pris en charge par le Canton, l'autre par la commune.
- La renaturation de l'Asse a été interrompue car lors des sondages du sol, des amas de déchets de toutes sortes ont été trouvés (tuiles, barres de fer, heureusement pas dangereux) Cet emplacement servait de ruclon depuis les années 30-50. Le terrain sera assaini avant d'être propice à la renaturation.

Suite à la remarque de Monique Locatelli, Syndique, Francis Baud, Président, propose un vote sur la parution ou non des comptes dans le procès-verbal.

Philippe Widmer, Conseiller, ne voit pas l'intérêt de le mentionner par écrit. L'état des liquidités prête à confusion. C'est un peu hasardeux de se prononcer sur des entrées d'impôts, elles ne sont pas un indicateur ! Il abonde dans le sens qu'il faut en parler mais pas les publier.

Monique Locatelli, Syndique, rappelle que ce n'est pas une situation comptable, mais la situation de nos liquidités à la date de la séance du conseil et une projection future de l'état des comptes.

Francis Baud, Président, ajoute que c'était une demande faite par la commission de gestion il y a quelques années. La question est de savoir si cette information doit figurer au procès-verbal.

Daniele Castle, Conseillère, rappelle que nous sommes représentants de la commune et qu'il est important que l'information soit accessible par le procès-verbal à l'ensemble de la population.

Philippe Widmer, Conseiller, estime qu'informer est bien, mais le protocoler dans le détail n'est pas nécessaire.

Vote : voulez-vous que les informations financières continuent à être publiées dans le procès-verbal ?

Majorité : non.

4. Nominations statutaires

Election du président :

Francis Baud se représente. François Mathey, vice-président, demande à l'assemblée si d'autres candidats se présentent. Ce n'est pas le cas. Francis Baud est réélu par applaudissements.

Election du vice-président :

François Mathey se représente. Francis Baud, président, demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. François Mathey est réélu vice-président par applaudissements.

Election des scrutateurs :

Danièle Herren et Claude Chapuis Aeschlimann se représentent comme scrutatrices. Il n'y a pas d'autres candidats. Elles sont donc réélues par applaudissements.

Pascale Ferrari et Silvia Morandini, scrutatrices suppléantes, se représentent. Il n'y a pas d'autres candidats. Elles sont réélues par applaudissements.

Adrien Fohrer et Antonello Francescato sont vice-suppléants. Adrien Fohrer se représente. Par ailleurs, Antonello Francescato est absent à ce jour et n'a pas donné ses instructions. Un autre candidat doit être élu. Laurent Prélaz se porte volontaire. Il n'y a pas d'autres candidats. Adrien Fohrer et Laurent Prélaz sont élus par applaudissements.

Election de la commission de gestion :

La commission de gestion se représente comme telle. Il n'y a pas d'autres candidats. Antonello Francescato est absent mais a signifié son intérêt de travailler dans cette commission. Nicolas Schwab, Alexandre Rigamonti, Antonello Francescato, Jean-Luc Reymond sont réélus par applaudissements.

Election de la commission des finances :

La commission des finances se représente comme telle. Il n'y a pas d'autres candidats. Jean-François Burkhalter, Christian Piaget, Philippe Widmer et Maud Bachelet sont réélus par applaudissements.

Election d'un nouveau membre de la commission de recours en matière d'impôts

Christopher Crow est le seul conseiller présent ce soir et il n'a pas reçu de nouvelles de ses collègues.

Raphaël Heinis, se porte volontaire. Laurent Prélaz souhaite avoir des explications sur le travail demandé. Christopher Crow répond qu'il s'agit de réfléchir et de se positionner dans le cas de contestations d'impôts ou les taxes. Laurent Prélaz se porte volontaire. Vincent Shirinzi, comme

suppléant. Christopher Crow, Raphaël Heinis, Laurent Prélaz et Vincent Schirinzi sont élus par applaudissements.

Election de la commission d'urbanisme

Philippe Lacôte, Pascale Ferrari, Michel Michon, suppléante Thérèse Lüscher. Philippe Lacôte est absent mais est d'accord de continuer dans cette commission. Ils sont élus par applaudissements. Les délégués aux associations intercommunales étant assermentés pour toute la durée de la législature, il n'y a pas lieu de procéder à des élections.

5. Préavis No 13/2022 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2021

Monique Locatelli, Syndique, précise qu'il y a une petite erreur dans le rapport de la Municipalité en p. 9, chapitre 23. Le budget 2021 : 0.-, CHF 182'600.- et non CHF 136'000.-. La différence de revenus est donc de CHF 289'600.-

Nicolas Schwab, Conseiller, lit le rapport de la commission.

La discussion est ouverte.

Monique Locatelli, Syndique, apporte une précision sur le compte des transports. Suite à un préavis de 2012, il a été prévu un crédit de CHF 150'000.- pour réorganiser les transports communs qui devaient se faire en 5 ans. Les montants ont été demandés au fur et à mesure des travaux. A ce jour il reste un solde de CHF 20'480.81. L'amortissement ne se fera pas maintenant. Philippe Widmer, Conseiller, demande quelle est la politique générale au bilan et en particulier la différence entre le capital et la réserve générale.

Monique Locatelli, Syndique, répond que les pertes étaient comptabilisées dans les réserves générales mais on pourrait mettre une partie dans le capital.

François Mathey, Conseiller, souhaite avoir des renseignements sur le montant phénoménal en gains immobiliers dont nous ne sommes pas habitués.

Monique Locatelli, Syndique, répond qu'en effet il y a eu des gains mais on ne peut pas savoir qui et comment. La moitié des impôts sur les gains immobiliers est pris par le Canton. Il y a eu plusieurs changements de propriétaires, d'où l'importance de ce montant.

Patrick Barras, Municipal, ajoute qu'on peut se pencher sur « Comparis » et on voit qu'il y a énormément de mouvements, achats et ventes de biens immobiliers ici à Chésereux.

Francis Baud, Président, demande si une estimation de cette somme est possible.

Patrick Barras, Municipal, cite la vente de la parcelle 111, des appartements, des biens sur la Floretaz pour un montant très important.

Philippe Widmer, Conseiller, suggère d'aller sur le site du Canton et on y voit que le gain immobilier est dégressif.

Nicolas Schwab, Conseiller, ajoute que ces gains immobiliers sont récurrents chaque année.

Vote : le préavis No 13/2022 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis No 14/2022 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021

Avant la lecture du rapport, Francis Baud, Président, demande aux conseillers de se lever pour honorer les personnes décédées en 2021.

Jean-Luc Reymond, Conseiller, lit le rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : le préavis No 14/2022 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 15/2022 : Crédit d'étude de la rénovation de l'auberge communale « La Couronne »

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Tatiana Alder.

Jean-François Burkhalter lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Pascal Steimer, Municipal, apporte quelques compléments d'informations aux deux rapports, d'autant plus qu'ils n'arrivent pas à la même conclusion. En mettant de côté l'aspect financier, la Municipalité estime que nous devrions conserver le bâtiment dans le patrimoine communal. C'est un bien communal depuis des décennies. Bien que n'étant pas classé, il garde certaines particularités au niveau cantonal. Il revêt un aspect émotionnel, puisque c'est un lieu de rendez-vous de réunions familiales. La Municipalité désire garder le style de la pinte villageoise et ne pas en faire un restaurant gastronomique.

Au point de vue financier, il est à relever que le coût de CHF 2'850'000.- est le coût total y compris l'étude d'aujourd'hui. C'est une rénovation lourde mais quasi indispensable même dans l'optique d'une vente. Un promoteur ne serait pas sûr d'obtenir toutes les permissions de rénovation et devrait changer tout le système de chauffage qui est vétuste. Une pompe à chaleur n'est pas toujours du goût des voisins car elle est bruyante, la géothermie impliquerait des forages techniquement pas acquis. Côté financier, il est vrai qu'on ne peut pas gérer des bâtiments communaux comme une entreprise. Si on applique cette logique, on voit que d'autres bâtiments communaux ne sont pas rentables non plus (Platanes, Epicerie, appartements en Coty, place de jeux, place de sports) mais ils vont tous dans le sens d'un service à la population. La commune met à disposition un certain nombre de biens et de services et ces biens sont en partie à la charge de la communauté.

Francis Baud, Président, relève que le préavis aurait pu mentionner la problématique du parking ainsi qu'une évaluation financière du bâtiment.

Pascal Steimer, Municipal, répond qu'il n'y a pas eu d'évaluation financière. Le prix du bâtiment est fixé lors de l'achat d'un bien. Quant au parking, c'est grâce à un accord avec un privé que le parking est accessible.

Michel Lüscher, Conseiller et voisin, est étonné que la Municipalité ne soit pas venue discuter avec lui et est surpris du prix pour la rénovation.

Laurent Prélaz, Conseiller, aimerait une confirmation que les CHF 365'000.- sont bien inclus dans le projet de CHF 2'850'000.-, à part les CHF 150'000.- prévus pour le chauffage. Il relève que les prix actuels sont largement sous évalués du fait du manque actuel de matériaux sur le marché. Quant au parking, les gens étant devenus fainéants quand il s'agit de se déplacer, un parking près de l'auberge est nécessaire. La terrasse derrière le bâtiment étant petite et pas accueillante, il se demande si elle pourrait être envisagée au 3^{ème} étage à la place de l'appartement. En général, il adhère à la proposition de garder une pinte, mais il faut pouvoir se démarquer de ce qu'on voit ailleurs et se questionner sur ce qu'on attend des futurs tenanciers ! On pourrait même imaginer un café-théâtre... plusieurs pistes sont possibles.

François Mathey, Conseiller, résume la problématique et ajoute que beaucoup de bistrotts ont fermé ou ferment dans la région. Pour qu'un restaurant marche, il y a trois critères : la situation, la situation, la situation ! Celle-ci n'est pas idéale ! Est-ce qu'une analyse de faisabilité a été faite ?

Pascal Steimer, Municipal, répond qu'une réunion a eu lieu avec GastroVaud et leur message principal est que le succès d'un restaurant est avant tout l'exploitant. Il craint qu'une étude de marché se résume à 10 pages qui ne nous aident pas à cerner la question.

Raphaël Heinis, Conseiller, pense qu'un futur exploitant aimerait connaître la situation des précédents tenanciers.

Est-ce que la Municipalité financerait un éventuel déficit ?

Pascal Steimer, Municipal, répond que si on voulait une rentabilité financière immobilière, il faudrait des loyers de CHF 8-9000.-. Comparés aux loyers qui se pratiquent dans la région, les

prix oscillent entre CHF 3-6000.- mais ce n'est pas exactement le même établissement ! On ne va pas étrangler l'exploitant, mais fixer un loyer raisonnable.

Raphaël Heinis, Conseiller, suppose qu'un exploitant va faire une estimation du nombre de clients et déterminer le loyer possible. GastroVaud devrait pouvoir faire une estimation.

Pascal Steimer, Municipal, répond que la Municipalité fournira un cahier des charges avec un loyer à l'exploitant.

Yvan Laurent, Municipal, rebondit sur l'estimation, car il a participé à la réunion avec GastroVaud. Un restaurateur moyen faisait CHF 400'000.- par année, CHF 500'000.- pour un bon restaurateur. Au début du projet, il était question d'un appartement au 1^{er} étage et une salle de séminaire. Mais ce n'était pas viable vu le manque d'ascenseur. Au point de vue loyer, on pourrait louer CHF 3'000.-/mois avec l'appartement à l'étage. La terrasse serait agrandie et GastroVaud estime que s'il y a un bon restaurateur, les gens ne rechignent pas à se parquer plus loin ! Les deux restaurants de Gingins vont très bien ! Nous allons continuer à travailler avec GastroVaud et être à l'écoute de leurs conseils.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, est allé à Bougy-Villars où ils ont refait l'auberge communale. Le loyer se monte à CHF 2000.-/mois.

Monique Locatelli, Syndique, rappelle que la Municipalité n'est pas partie dans ce projet sans préparation. Ce bâtiment a une histoire, il existe depuis une centaine d'années. Autrefois c'était une école, une salle administrative. C'est un bien communal qui mérite d'être retapé. Du moment que tout le bâtiment n'a jamais été maintenu, il doit être rénové mais l'idée n'est pas de le rentabiliser. Le bâtiment sera très agréable avec un studio, un appartement et la terrasse – même s'il ne se compare pas à celui des Platanes – il sera convivial et simple.

Laurent Prélaz, Conseiller, remarque que si nous acceptons ce projet, nous acceptons que ce ne sera pas rentable. Après un rapide calcul, il estime à 50 ans d'amortissements. Il faut que les conseillers comprennent qu'en effectuant ce projet de rénovation, cela va coûter à la commune et qu'il risque d'y avoir des implications fiscales.

Francis Baud, Président, demande un avis financier à Philippe Widmer.

Philippe Widmer, Conseiller, rappelle que le domaine de la restauration est un domaine sinistré. Nous avons encore tous en mémoire l'épopée de la piscine, où il était dit que la piscine n'allait pas coûter ! Dans ce cas, nous pouvons tous avoir notre propre opinion, mais nous devons voter en connaissance de cause.

Francis Baud, Président, estime qu'au vue des débats, le projet est émotionnel et rappelle qu'on peut voter à bulletin secret si celui-ci est demandé par un conseiller et appuyé par 5 autres personnes.

Michel Lüscher, Conseiller, adhère à l'analyse de Laurent Prélaz, et voterait plus volontiers pour ce crédit en sachant que c'est un patrimoine que nous devons préserver.

Pascal Steimer, Municipal, rappelle que la plupart des infrastructures ne sont pas rentables. L'épicerie (bâtiment, loyer, investissement) n'est pas rentable non plus et nous sommes tout contents d'aller y faire nos courses. Dans ce cas, c'est la vie du village qui est en jeu et pas simplement une opération financière !

Adrien Fohrer, Conseiller, remercie pour le travail de qualité qui a déjà été fait. Il porte sa réflexion sur l'ensemble des investissements en tenant compte du préavis suivant (bâtiment multifonctions). Y a-t-il un moyen de revoir le projet à la baisse ?

Pascal Steimer, Municipal, répond que les rénovations ne sont pas minimums mais elles sont correctes. Le chauffage est actuellement en combustion fossile, le toit n'est pas isolé, ces rénovations sont nécessaires, on ne fait pas du luxe ! Cet investissement du point de vue de la commune est une sorte d'épargne.

Adrien Fohrer, Conseiller, se demande comment la commune va financer ce projet et celui du préavis suivant sans revoir le taux d'imposition communal.

Monique Locatelli, Syndique, rappelle que le plan d'investissement a été fait sur toute la législature et le projet de l'auberge n'est pas compris dans le plan d'investissement. La commune de Chésereux n'a aucune dette. Si on doit faire des emprunts pour les deux projets, ce sera faisable. D'autre part, nous sommes une des communes qui a le plus faible taux d'imposition, ce qui nous donne aussi une marge de manœuvre. Mais ne parlons pas tout de suite d'impôts !

Franco Rigamonti, Conseiller, pense que nous avons de la chance de vivre dans un village qui n'est pas une cité dortoir. Il faut regarder plus loin que les aspects financiers.

Vincent Schirinzi, Conseiller, souhaite une précision quant au montant de l'investissement.

Francis Baud, Président, rappelle qu'il s'agit ce soir de voter sur un crédit d'étude de CHF 365'000.-, et que le but du préavis est d'avoir un montant précis des travaux.

Christian Piaget, Conseiller, propose un vote au bulletin secret. Cinq conseillers approuvent la demande.

Vote : le préavis No 15/2022 est accepté à la majorité : 16 oui, 12 non, 2 abstentions.

8. Préavis No 16/2022 : Crédit d'étude complémentaire d'un bâtiment multifonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE)

Philippe Widmer, Conseiller, rapporte pour la commission des finances.

Francis Baud, Président, remercie la commission pour son étude très complète.

Patrick Barras, Municipal, rappelle que le montant demandé était de toute façon prévu dans le futur crédit de construction. Les méthodes de travail ayant évolué, les ingénieurs travaillent pour l'étude et jusqu'à la fin de leur travail.

La discussion est ouverte mais non demandée.

Vote : le préavis 16/2022 est accepté à l'unanimité.

9. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AEE : Laurent Prélaz

- Le directeur de Borex-Crassier qui était en arrêt maladie se porte mieux.
- Quelques élèves ukrainiens ont été accueillis : nous avons constaté un énorme soutien en bénévolat de la part de la population

AIAB : Adrien Fohrer

- Séance le 29 mars : les comptes ont été acceptés à l'unanimité.

SIECGE : Jean Luc Reymond

- La plus petite pluviométrie depuis 1959.
- Yvan Laurent, Municipal ajoute que vu les grandes chaleurs, l'eau des fontaines sera arrêtée à Grens, Eysins et Chésereux par souci d'économie.
- Jean-Luc Reymond a été nommé président pour une année.

SDIS : Patrick Barras (A. Bory absent)

- Comptes extrêmement bons.

ORPC : Joël Pernet

- Yvan Laurent a relevé l'énorme travail effectué par rapport aux réfugiés ukrainiens.

- Le Centre servira de logements aux réfugiés ukrainiens et la PC y sera active.
- De nombreux appels téléphoniques ont été traités pour répondre aux questions de la population sur la disponibilité des abris PC.
- Aucun changement n'est attendu pour le projet Tetris avant 5-6 ans.
- Le préavis No 6/2022 a été ratifié.
- Rapport du commandant Sunier.
- Le site « Alerte suisse » donne toutes les informations en cas de conflits et décrit les mesures à prendre.
- EVAM prévoit que la WWF de Gland pourrait accueillir environ 150 personnes. Beaucoup de dons sont apportés.
- Monsieur Berger, Municipal d'Arzier-Le Muids, estime que d'autres locaux sont nécessaires pour ne pas placer tous les réfugiés au même endroit.

10. Divers

Silvia Morandini, Conseillère, demande si la commune ne pourrait pas mettre à disposition des habitants un parc à chiens. En plus, elle ne peut pas saisir les sachets qui restent coincés à l'intérieur du distributeur. Elle a également remarqué que les panneaux annonçant la piscine ont encore la mention de « restauration » alors qu'il n'y a plus de cafétéria.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'on n'a jamais parlé de parc à chiens, car on a déjà beaucoup de problèmes avec les poubelles. La requête sur les distributeurs sera transmise aux employés communaux.

Tucker Brabec, Conseiller, annonce sa démission du conseil communal car il déménage à Genolier. Il se dit heureux d'avoir pu participer aux séances et relève l'esprit de camaraderie toujours présent ainsi que le professionnalisme.

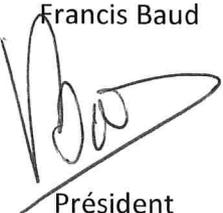
Thérèse Lüscher, Conseillère, partage encore le rapport de la commission d'urbanisme au sujet du plan d'affectation.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, a entendu qu'au niveau des transports publics il y aurait une augmentation de la cadence à ¼ heure.

Pascal Steimer, Municipal, répond qu'il y a effectivement un projet en cours à la suite de l'implantation des nouveaux bâtiments « En Fléchère » à côté de Signy. Comme les parkings pour ces bâtiments sont limités, l'idée est de favoriser les transports publics ou la mobilité douce. Pour le moment le projet est d'avoir la cadence à 30 minutes.

Monique Locatelli, Syndique, souhaite un très bel été à tous.

Prochain conseil le 13 octobre 2022.

Francis Baud

 Président



Lilly Steimer


 Secrétaire